



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

ID : 062-216200873-20250902-25_09_22-DE

S²LOW

L'an deux mil vingt-cinq, le deux septembre à dix-huit heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du 20 août deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Étaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Conseiller Municipal, Mesdames Hélène RIGOBERT, Jennifer DELTOMBE et Stéphanie DORLENCOURT, conseillères municipales la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

MM Alain ZEGRE, Willy SCHRAEN, sont absents

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND

M. Michel BRAME donne procuration à M. le Maire

Mme Marie-Antoinette RAYMOND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du onze juillet deux mil vingt-cinq propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du onze juillet deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 10minutes

Délibération 25 09 22

DM 1 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire expose,

La délibération n°25 04 08 acte le choix du Conseil Municipal de provisionner à hauteur de 15 %.

L'état de provisionnements des créances reçu par les services de la Trésorerie du SGC Saint Omer s'élève à 1276.28 €, soit une provision de 191.44 €.

Afin de régulariser une anomalie budgétaire, il convient de régulariser des écritures pour les provisions sur créances douteuses comme ci-dessous :

Compte 681 en dépense	- 1.694,06 €
Compte 6411 en dépense	+ 1.694,06 €
Compte 4912 en recettes	- 1.694,06 €
Compte 2111 en dépenses	- 1.694,06 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CHARGE Monsieur le Maire à réaliser la Décision Modificative n°1 se rapportant aux provisions pour créances douteuses

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le deux septembre deux mille vingt-cinq

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le deux septembre deux mille vingt-cinq

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN